

Alpes-Maritimes - La Turbie - Fontaine publique - classement

Rapporteur : M. Collin

M. [Jules] **Formigé** a proposé de classer parmi les Monuments historiques la fontaine publique située en face de la mairie de La Turbie dans le département des Alpes-Maritimes.

Cette fontaine se compose d'une niche encadrée de deux pilastres doriques avec entablement classique. Une vasque dans la niche recueille l'eau qui s'écoule dans deux vasques latérales. Cette fontaine est en excellent état et son entretien n'entraînera jamais de grosses dépenses pour l'État.

En conséquence, la Commission estime, avec son rapporteur, qu'il y a lieu de classer cette fontaine parmi les Monuments historiques. [80/15/030/7]